



*Chaque enfant est unique,
tous sont différents.*



SOMMAIRE

INTRODUCTION

DESCRIPTIF DU CENTRE

1. Les locaux (caractéristiques et espaces utilisés)
2. Le personnel (modalités de fonctionnement de l'ensemble des personnes présentes)
3. Les modalités d'accueil

LES ACTIVITES

4. La nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil (règlementation activités sportives)
5. La répartition des différents temps

LA PLACE DE L'ENFANT

6. Les modalités de participation des mineurs
7. Accueil d'enfants présentant des troubles ou handicaps

EVALUATION

8. Les moyens mis en place et leurs fonctionnements
9. Les outils d'évaluation



INTRODUCTION

L'organisateur de l'ACM est une association loi 1901 créée en 2005 composée d'une présidente, d'une vice-présidente, d'une secrétaire et d'une trésorière. Son nom : **SCOUBIDOUS & Cie**.

Les enfants accueillis sont de Plailly et Mortefontaine mais les communes avoisinantes ont également la possibilité de bénéficier de cet accueil. Il permet à la fois d'apporter une réponse au besoin d'accueil manifesté par les familles, et offre à l'enfant un nouvel espace de vie et un lieu éducatif nécessaire à son épanouissement.

L'accueil loisirs est ouvert depuis septembre 2008. Il accueille des enfants âgés de 3 à 12 ans. Les enfants doivent être scolarisés. Nous accueillons en fonction des besoins des petits de 2 ans 1/2 scolarisés ayant trois ans dans l'année sous réserve qu'ils soient autonomes et puissent se sentir sécurisés au milieu des différentes tranches d'âges.

Les effectifs sont au maximum de 36 enfants les mercredis et petites vacances, et de 45/50 pour les vacances d'été, la directrice étant incluse dans le personnel d'encadrement.

Pour contribuer à la construction de la personnalité de chaque enfant dans le temps, il est primordial, pour les acteurs éducatifs, de lui proposer des étapes essentielles dans son évolution en lui donnant :

- L'accessibilité aux savoirs les plus larges,
- Le passage du statut de dépendance à celui d'une autonomie maximale,
- Le respect de son environnement,
- L'affirmation de sa responsabilité, de ses choix, de son esprit d'initiative, de sa capacité créative,
- L'éducation à la citoyenneté.

Aussi, en collaboration étroite avec les familles, ainsi que les municipalités de Plailly et Mortefontaine, l'Accueil de Loisirs **SCOUBIDOUS & Cie**, à travers son action envers l'enfance, tend vers une finalité éducative consistant à :

Favoriser l'épanouissement de chaque enfant dans un cadre de vie en collectivité

En accord avec le nouveau projet éducatif, la Directrice a réécrit le projet pédagogique car il paraissait essentiel de lui donner un nouveau visage et une dimension différente dans un espace désormais réservé uniquement au centre de loisirs.

Les objectifs principaux sont les suivants :

1. Permettre à l'enfant de se socialiser au sein du groupe et à l'extérieur mais aussi en créant des liens intergénérationnels.
2. Etablir des projets sur les valeurs fondamentales telles que la solidarité, la différence, la communication, le respect, le partage et sur l'environnement sans finalité.
3. Susciter l'imagination et la création tout en développant la motricité.
4. Instaurer le respect mutuel et le respect du rythme de l'enfant en adaptant des espaces propres à chaque tranche d'âge.
5. Responsabiliser chaque enfant pour l'aider à devenir autonome et à prendre confiance en lui.
6. Permettre à chaque enfant de se sentir sécurisé au sein des locaux et du personnel d'animation.
7. Permettre aux petits de partager des moments de la journée avec leur frère ou leur sœur.



DESCRIPTIF DU CENTRE

1. Les locaux

L'accueil se fait salle de la Libération "Jean Melan" à Plailly avec à disposition :

- Un hall d'entrée sécurisé de 16,80 m² (avec sonnette et verrou intérieur) et un accès aux toilettes :
 1. Une partie garçons comprenant un wc avec un lave-mains, un réservoir et un wc fermé.
 2. Une partie filles comprenant un wc fermé, deux petits wc avec portes coulissantes, un lavabo, un lave-mains, un accès fermé à clef servant de réserve principalement au personnel de ménage.
- Une grande salle d'accueil principale de 126m² utilisée pour les espaces d'activités, de temps calme et de repas.
- Une cuisine avec placards de rangements de vaisselle et de stockage des aliments (goûters, etc), fours, évier et deux réfrigérateurs.
- Une salle de 46 m² aménagée spécialement pour le groupe de maternels offrant un espace de jeux, un espace de peinture et un espace de lecture. Une armoire de rangement du matériel.
- Le bureau de la directrice de 28m² pour tout ce qui est administratif et dans lequel les animateurs peuvent travailler, ranger du matériel. Il sert également pour la sieste des petits avec la mise à disposition de lits suivant les besoins.
- Un accès de sortie de secours et de réserve de matériel attenant à la salle des petits.
- Une petite cour avec une partie gazonnée, un espace jardinage et un coin cabane.

2. Le personnel (modalités de fonctionnement de l'ensemble des personnes présentes)

La directrice titulaire d'un BAFD travaille sur la structure les mercredis de 7h à 17h et vacances scolaires de 7h à 17h30. Elle a également un temps de travail administratif tous les mardis de 8h30 à 16h. Ses horaires peuvent être aménagés en fonction des besoins des différents services et des jours d'ouvertures du centre. Dans ce cas, le planning est affiché avec les modifications.

Les animateurs sont également engagés, à temps partiel pour travailler les mercredis et vacances.

Un animateur arrive à 7h30 ou 9h30 et termine à 17h30.

Un second arrive à 9h et termine à 19h.

Le troisième arrive à 9h30 et termine à 18h ou 19h.

Ces différents horaires sont établis chaque année en fonction des besoins des services suivant l'arrivée et le départ des enfants afin de respecter les normes d'encadrements.

En ce qui concerne l'équipe d'animation, étant donné que nous proposons uniquement un travail à temps partiel les mercredis et vacances, nous ne trouvons que des étudiants pour l'année scolaire. En fonction des besoins, nous recruterons des animateurs supplémentaires à l'année, des animateurs occasionnels et/ou des personnes bénévoles membres de l'association viendront compléter l'équipe ponctuellement pendant les petites et grandes vacances.

Début 2018, l'équipe est composée de 3 animatrices diplômées et d'un animateur stagiaire BAFA en cours de titularisation.



3. Les modalités d'accueil

- Les inscriptions commencent fin août avant la reprise de l'école avec une journée spéciale en septembre (la journée des associations) et tout au long de l'année scolaire. Les dossiers sont révisés chaque année avec les familles et principalement la fiche téléphone incluant la fiche sanitaire et les autorisations parentales.
- Une adhésion annuelle de 17 € est demandée par famille.
- Le tarif en demi-journée est applicable à tous, nous n'appliquons pas le quotient familial.

8 € (9€ pour les extérieurs) la demi-journée sans repas

11 € (12€ pour les extérieurs) la demi-journée avec repas

16 € (17€ pour les extérieurs) la journée complète

- Les enfants sont accueillis :
- ✓ Les mercredis de 7h30 à 19h ainsi que pendant les vacances scolaires avec la possibilité de s'inscrire à la demi-journée ou à la journée. Un calendrier annuel est distribué à la rentrée scolaire précisant les ouvertures et fermetures du centre tout au long de l'année.

LES ACTIVITES

4. Les activités proposées les mercredis entre dans deux cadres différents :

- Des activités manuelles ou spécifiques d'une heure maximum telles que :
 - Constructions diverses avec du matériel de récupération (carton, bois, papier, plastique, etc)
 - Modelage, peinture, découpage
 - Des activités liées à un thème défini par exemple :

Thème des marionnettes :

Fabrication de marionnettes en tissus, chaussettes, plâtres, papier mâché avec différents supports comme la main, un bâton, des fils suspendus. Construction d'un ou plusieurs castelets en fonction des marionnettes choisies, écriture d'un petit scénario, expression corporelle autour d'un personnage.

- Des activités sportives dans la cour de l'école ou au stade ou à la cavée du Guée suivant les besoins en terme d'espaces.

Ces activités pratiquées se feront uniquement sous forme de jeux collectifs, individuels ou grands jeux tels que :

Jeux de piste dans les rues (plan affiché sur la porte extérieur du centre avec le nombre d'enfants par équipe, les animateurs encadrant, le numéro de téléphone de la structure, les horaires de départ et retour). Deux animateurs encadreront les enfants sur le parcours en restant sur les trottoirs, sans courir, sans se bousculer mais si la distance du parcours est petite ainsi que le nombre d'enfants, il pourra être proposé un animateur pour 4/5 enfants d'âge primaire (8/11 ans).

- Les activités nécessitant un cadre spécifique seront proposées uniquement l'été comme :

Des sorties promenades à vélo avec l'équipement obligatoire pour le vélo et la sécurité de l'enfant (casque) dans le respect des recommandations de la DDCS.



Une sortie sur une base de loisirs pour y pratiquer la baignade surveillée en respectant les conditions d'organisation et de pratique de cette activité (1 animateur pour 5 maternels dans l'eau et 1 animateur pour 8 enfants dans l'eau pour les primaires) avec une ligne de bain ou un espace réservé.

Une nuit camping dans un endroit sécurisé ayant un point d'eau, des sanitaires et si possible un bâtiment pour accueillir le groupe en cas d'alerte orages.

5. La répartition des différents temps :

• Pendant les activités, à l'opposé d'une conception occupationnelle ou de consommation, celles-ci seront choisies afin de répondre au mieux aux besoins des enfants. Elles seront de courtes durées les mercredis (en moyenne 45 min voir 1h suivant la réalisation).

- ✓ L'animateur devra être à l'origine de projets et activités innovantes, tout en tenant compte des souhaits des enfants mais l'enfant aura la possibilité d'être porteur d'un projet, d'une activité ou d'un jeu.
- ✓ Pendant les activités manuelles, l'animateur veillera ce que l'enfant soit acteur de l'activité; il ne s'agit surtout pas de faire à la place de l'enfant pour obtenir un meilleur résultat.
- ✓ La notion de laisser-faire sera présente pour permettre à l'enfant la gestion de son activité.
- ✓ Des petits jeux libres ou organisés seront mis en place tout au long de la journée.

• Pendant le repas, le rôle de l'animateur sera de permettre à l'enfant de :

- ✓ Lui faire découvrir de nouvelles saveurs en l'amenant à goûter à tous les aliments sans pour autant le forcer à manger. Lui apprendre à se servir des couverts, à se servir seul.
- ✓ De le faire participer à la mise en place de la table et au débarrassage.
- ✓ De lui apprendre à manger correctement et proprement sans gâcher.
- ✓ De lui permettre de communiquer avec ses voisins tout en gardant un niveau sonore correct.

Les règles à table seront mises en place dès le premier jour de reprise du centre et les enfants décideront avec les animateurs du mode d'affichage et du fonctionnement.

• Après le repas, le débarrassage sera fait par les enfants sous la surveillance d'un animateur qui sera chargé également de balayer le coin repas.

- ✓ Un second animateur ira en cuisine pour réceptionner la vaisselle et le troisième accueillera les enfants dans l'espace de jeux.
- ✓ Un petit quart d'heure permettra aux enfants de jouer calmement le temps de finir de ranger le coin repas et un temps calme sera mis en place.

• Pendant le temps calme, les enfants se reposeront 30 minutes en moyenne. Les plus jeunes sur un tapis individuel 15 min puis avec un livre 15 min. Les plus grands iront dans leur salle pour lire un livre, discuter ou dessiner.

Les petits seront dans leur salle pour faire un coloriage, écouter une histoire ou se reposer sur des petits lits. De la musique douce sera proposée durant le temps calme afin de favoriser la détente totale.



JOURNEE TYPE de maternels et primaires

Les temps libres sont des moments où l'enfant joue à ce qu'il veut. L'animateur est présent et peut proposer son aide ou pas.

Accueil :

Les mercredis et vacances, l'accueil se fait de 7h30 à 9h30 dans le calme permettant à chaque enfant suivant l'heure d'arrivée de se réveiller. L'adulte présent, sera disponible pour répondre aux besoins des parents et des enfants. Il sera capable de renseigner sur le fonctionnement, les activités, etc.

Temps d'échange avec les enfants :

De 9h30 à 9h45, un animateur expose le déroulement de la journée, propose les activités du jour pour les petits et grands. Chacun s'exprime sur les activités proposées de la journée et, suivant le temps, sur les modifications à apporter. Les enfants expriment leurs attentes, leurs désirs.

Temps d'activités les mercredis :

Le matin, les enfants qui veulent faire des activités seront pris en charge par l'équipe ou un seul animateur et l'après-midi, suivant l'avancement des activités, il pourra être proposé des jeux en extérieur ou d'intérieur.

De 9h45 à 10h30/11h selon si l'activité est extérieure ou manuelle. Ce temps sera structuré pendant lequel l'animateur conduit, organise et fait évoluer l'activité.

L'animateur aide l'enfant dans la réalisation en apportant sa technique, son savoir-faire. L'animateur est à l'écoute des souhaits de l'enfant dans la décoration et la finalité de l'objet. Il est important que dans toute activité proposée par l'adulte, celui-ci en maîtrise la fabrication, et favorise la spontanéité, l'expression, l'expérimentation et l'envie. Les activités pourront être individuelles ou collectives.

Rangement du matériel après les activités :

Les enfants mettront en place et rangeront le matériel sous l'œil vigilant de l'animateur responsable du groupe. Tout matériel utilisé sera rangé propre, soigneusement et à sa place. Tout matériel cassé devra être noté ou mentionné à la directrice.

Temps libre avant le repas ou jeux de 11h15 à 11h50 suivant les besoins ressentis. Il permettra à chacun d'évacuer le trop plein d'énergie accumulé après certaines activités. Il sera proposé des jeux si possible en extérieur.

Passage aux toilettes avant le repas et lavage des mains.

Repas de 12h à 13h puis débarrassage des tables.

Temps calme vers 13h30/14h pour les plus grands et suivant les besoins pour les plus petits. Il est important que le calme soit respecté plus que la durée. Le temps calme sera géré par une seule personne et ceci à tour de rôle.

Reprise des activités de 14h à 15h/15h30 puis temps libre jusqu'à 16h.

Bilan à 16h avant le goûter (16h15). Un cahier est mis à disposition dans lequel seront notées toutes remarques des enfants et adultes sous forme de synthèse.

Chaque animateur pourra suivant sa disponibilité prendre en charge le goûter avec des enfants en se référant au tableau pour donner les ingrédients.

Accueil de 16h30 à 19h, temps libre.

- Cette journée type peut évoluer suivant le nombre d'enfants et leurs besoins, le temps et l'activité mise en place.



LA PLACE DE L'ENFANT

6. Les modalités de participation des mineurs

Chaque enfant accueilli a la possibilité de devenir acteur d'un jeu c'est à dire qu'il décide du jeu à mettre en place, des règles et de l'organisation. L'animateur sera présent afin de l'épauler si besoin et pour assurer la sécurité.

L'enfant sera libre de choisir son activité en fonction des propositions de l'animateur. Il pourra décider de la façon de le réaliser suivant le matériel proposé et choisir de le peindre et de le décorer avec les outils mis à dispositions.

L'enfant pourra gérer comme il le souhaite son temps libre les matins et soirs durant les temps d'accueil, entre les ateliers du matin et de l'après-midi, après le repas et le goûter.

L'enfant sera soumis aux règles de vie décidées par tous et devra faire de son mieux pour les respecter lors de ses présences sur le centre.

7. Accueil d'enfants présentant un handicap ou des troubles

Par expérience vécue, accueillir un enfant présentant des troubles psychomoteurs ou psychologiques ne pourra se faire concrètement que sous réserve que son handicap soit gérable par l'équipe d'encadrement et que les locaux puissent garantir sa sécurité et son bien-être.

EVALUATION

8. Les moyens mis en place et leurs fonctionnements

La directrice définira avec les membres de l'équipe, l'organisation des horaires afin d'établir un planning en début d'année en fonction des besoins et des priorités tout en respectant la réglementation du code du travail et la convention de l'animation. Pour les vacances, le personnel d'accueil matin et soir sera le même afin de sécuriser les familles et permettre ainsi un lien pour les informations.

Un cahier sera mis à disposition des animateurs afin de noter toutes informations. Chaque animateur aura en charge un groupe d'enfant durant les ateliers suivant le choix de l'enfant ou de l'animateur en fonction de la difficulté de l'activité.

Les sorties en extérieur seront privilégiées pendant les vacances et en rapport avec les thèmes si possible.

Le rôle de l'animateur sera non seulement de proposer des activités manuelles, des jeux mais également de :

- **Assurer la sécurité physique** de l'enfant par une surveillance constante. L'animateur devra être vigilant au respect de la réglementation en vigueur concernant la législation en cours. Il devra s'assurer des normes de sécurité au sein des locaux, devra adapter les jeux sportifs à l'âge et aux capacités des enfants. Toute activité nécessitant un éducateur sportif diplômé ne pourra se faire qu'en présence de celui-ci. Les enfants maternels seront accompagnés aux toilettes. Les portes devront restés fermées afin d'assurer une sécurité maximale de l'extérieur.

- **Assurer la sécurité affective** de l'enfant par l'écoute. Il devra être considéré comme un individu à part entière à l'intérieur d'un groupe. L'animateur devra être attentif à l'état de l'enfant; fatigue, pleurs, comportement inhabituel, violence, repli sur soi, etc.

- **Favoriser l'autonomie** par la prise d'initiative que ce soit au sein du groupe ou des activités. Les enfants seront amenés à participer aux tâches ménagères (aide au repas, à l'entretien de la salle, etc...) ; par la possibilité de développer son imagination afin de lui permettre de s'épanouir, d'être responsable de ses actions et de ses engagements. Responsabiliser l'enfant afin que le milieu dans lequel il évolue soit source de projets pour lui.



- **Permettre l'acquisition de l'hygiène** par un renforcement des pratiques quotidiennes avec un passage aux toilettes régulièrement et avant chaque sortie. Lavage des mains avant chaque repas et autant de fois que le besoin s'en fait sentir au cours de la journée. Des mouchoirs en papier seront toujours à disposition des enfants.

- **Intégrer la socialisation par l'écoute et le vivre ensemble**

Apprendre à l'enfant à « Vivre Ensemble », c'est lui faire prendre conscience des différences de l'autre, de ses richesses. C'est lui apprendre que faire attention à son comportement, à ses paroles, à son attitude lui permettra d'être attentif à l'autre. Le respect entre enfants et adultes sera un élément essentiel pour la socialisation et la vie en groupe.

- Pour faciliter la socialisation dans notre organisation, nous inscrirons avec les enfants, des règles de vie communes et connues de tous.
- Nous favoriserons la rencontre et l'échange entre les enfants et les adultes, qu'il s'agisse des animateurs ou des différentes personnes rencontrées dans le cadre de nos activités ou de rencontres intergénérationnelles ou à travers des jeux collectifs.

Toutes ces règles de vie seront le support du bien vivre ensemble dans les différents moments de la journée tels que :

- Les temps de vies collectives (repas, goûters, grands jeux,...). Les sorties à l'extérieur du centre de loisirs. Les temps d'accueil (matin et soir), lors desquels les enfants de tous âges se retrouvent et doivent partager un lieu en attendant les familles.
- Les mini-séjours organisés durant la période d'été.
- Des réunions d'enfants hebdomadaires et mise à disposition d'un affichage libre de suggestions ou une boîte à idées.

- **Soutenir la conduite de projet** d'animation en fonction de l'évolution du centre, du public accueilli et des évènements de la vie en générale.

1. Le projet défini pour chaque période devra être le fil conducteur des actions mises en place que ce soit pour les mercredis ou vacances par le biais d'activités diverses et d'ateliers de travaux manuels.
2. Il devra également être basé sur les valeurs fondamentales ou sur des thèmes ludiques (l'amitié, le partage, le respect, les couleurs, les jeux, etc)

- **Favoriser l'imagination et la création** grâce à l'aménagement de coins d'activités permanents dans la mesure du possible (jeux divers en bois, Lego, châteaux, garages, dînette,...) où l'enfant pourra jouer seul.

- ✓ En favorisant la créativité grâce aux couleurs que nous trouvons dans la nature, dans les matériaux, dans la vie quotidienne. (ex. tableau avec des feuilles aux couleurs de l'automne)
- ✓ Par la mise en place d'activités variées, manuelles, d'expression corporelle, jeux collectifs,...
- ✓ Par le biais d'activités proposées, des coloriages, du modelage et par la création d'objets de précisions qui pourront être des éléments naturels ou des matériaux de constructions (carrelage, bois, etc)
- ✓ Pour les plus petits, mettre en place des activités propres à leur âge afin de leur permettre d'une part de se valoriser, de découvrir de nouveaux éléments matériels et d'autre part de se retrouver dans un espace protégé, sécurisé.
- ✓ Tous ces objectifs s'inscriront dans un cadre de détente où le plaisir de faire avec, de faire pour, sera présent.



9. Outils d'évaluation

- ❖ Des bilans chaque mercredi d'une part avec les réunions d'enfants et d'autre part avec les animateurs lors des temps de travail.
- ❖ L'objectif à atteindre sera de conduire le projet décidé pendant un temps nécessaire pour parcourir un maximum d'éléments et obtenir un bilan quantitatif et qualitatif des actions menées. Ces bilans seront évalués les mercredis, les vacances et par une action spéciale en début d'année ou fin d'année proposée aux familles et à la municipalité.
- ❖ Une évaluation sur les aménagements réalisés et ceux à venir concernant l'accueil des plus petits afin de garantir un service de qualité.
- ❖ La mise en place de suivis quotidiens visant aussi bien à préparer des projets, des grands jeux qu'à donner son avis sur l'organisation ou faire part d'éventuels problèmes et ceci avec un responsable du bureau de l'association.
- ❖ Une réunion hebdomadaire pour évaluer les besoins et l'organisation.

Ce projet pédagogique pourra être modifié et affiné en cours d'année afin de garantir avant tout un accueil de qualité tout en tenant compte également des effectifs et des locaux mis à disposition.

Le thème sur les différences travaillé de 2011 à 2013 ne sera jamais laissé de côté, il fait partie des valeurs éducatives mais d'autres actions seront mises en place pour donner un sens moral à nos projets.

Signature de tous (précédée de lu et approuvé)

PS : Lire et approuver ce document implique d'une part de respecter ce qui est écrit et de le mettre en pratique.